



DELIBERATION N° 2022-12-15-04

**OBJET : Budget : Décision modificative
budgétaire n° 06/2022**

Le **15 décembre à 15h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Besse et St Anastaise, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **08 décembre 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : **28** – Présents : **15** – Pouvoirs : **1** – Votants : **16**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Didier CARDENOUX, Stéphane CREGUT, Brigitte DEVELAY-MICHELIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, François GORY, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Marine - Alice POIZOT, Christophe POULARD, Amandine RANC, Henri VALETTE.

Excusés : Alain AUDIGIER, Stéphane AURIACOMBE, Joffrey CHALAPHY, Hugues DANJOUX (pouvoir Jean-François CASSIER), Sébastien DUBOURG, Frédéric ECHAVIDRE, Sébastien GOUTTEBEL, Françoise PINAULT, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Philippe VALLON.

Absents : Frédéric CHASSARD, Pierre-Jean RASQUIN.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. le Président informe le Conseil d'Administration qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 6512.

Pour ce faire, il propose au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative ci-dessous qui porte sur des mouvements de crédit en dépenses de fonctionnement :

Désignation		Dépenses de fonctionnement	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
627	Services bancaires	- 2 000 €	
6512	Droits d'utilisation informatique en nuage		+ 2 000 €
TOTAL		- 2 000 €	+ 2 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n° 06/2022.

Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,

Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU SANCY – Allée du Lieutenant Farmont – 63240 LE MONT-DORE

Tél : +33 (0)4 73 65 37 85 – Fax : +33 (0)4 73 65 37 86 – E.mail : ot.sancy@sancy.com – Siret 44489730000026

Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 20/12/2022

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication